

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

26-02-1

Séance du 31 mars 2026

Date de Convocation : 26.03.2026

Date d’Affichage : 26.03.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude,

Excusée :

OBJET : Permis d’aménager modificatif

L’an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre-sur-Mont se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération n°25-004 du 10 février 2025, prévoit que le conseil municipal autorise le maire à déposer le permis d’aménager et à signer tous documents relatifs à cet aménagement, dans le respect des prescriptions du Schéma d’Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUI) approuvé le 03/04/2024 et conformément à la délibération à l’unanimité du conseil municipal du 28/08/2023 relative au PLUI et à l’OAP.

Le maire propose de produire le permis d’aménager modificatif lequel prévoit expressément le mode de gestion de tout ou partie des équipements du lotissement.

9 voix sur 11, le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de permis d’aménager complétée de la délibération précisant les modes de gestion des ouvrages communs au lotissement.

Conformément à l’arrêté de délégation n° 2026-03, le 1^{er} adjoint sera autorisé à signer l’arrêté de permis d’aménager.

Secrétaire de séance :

Valérie GERVAIS
GERVAIS

Le Maire,

[Signature]
Guy PIETRIGA

